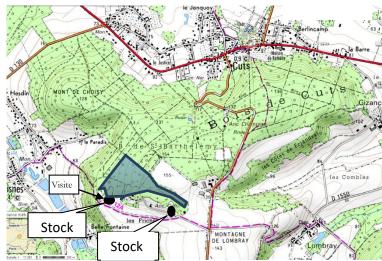
Vente Sur Pied et en Bloc







<u>Pour la couverture téléphonique</u> : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Propriétaire GF du Bois de St Barthélémy **Certification** PEFC : 10-21-18/1448

DépartementOise (60)LocalisationNoyon sud-EstCommuneCaisnes

Lieu-ditBois de St BarthélémyCoordonnés GPSLongitude : 3,082(degrés décimaux)Latitude : 49,518301

Point Rencontre Sécurité Conseillé Mairie de Caisnes

Essence principale Hêtre , Chêne
Volume présumé 324 m3
Nombre d'arbres 276
Volume moyen 1.17 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration

Parcelles PSG 25, 26

Surface 14 hectares environ Limites Chemins/peinture

Marquage Un flachis au pied et peinture

blanche au corps

Visite Se reporter au plan ci-contre

M.David Avril au 06 09 58 54 73

Lot estimé par JMP et le propriétaire

Expert SAS Cegeb

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20

Mel: secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 26 Juin 2019

		Diamètre mesuré à 1,3 m														Total présumé		
Lot	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Hêtre		1	5	14	10	8	12	16	10	8	8	7	3	2	104	164	1.58
	Chêne		3	16	23	13	14	10	3	3		1	1			87	82	0.94
	Châtaignier			1	1	7	7	3			2		1			22	34	1.56
	Frêne		8	17	14	1	3	1	1							45	30	0.67
	Bouleau		1	6	4	2	1									14	10	0.69
	Tilleul				1			1	1							3	3	1.00
	Merisier						1									1	1	1
Observations:															276	324	1.17	

Clauses particulières:

Exploitation: coupe d'amélioration marquée en abandon avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre. Abattage raz de terre. En fin de chantier, les réparations de sols seront faites et La place de dépôt sera nettoyée de tous reliquats.

Abattage et débardage : L'entreprise de monsieur Sébastien Herouin (recommandée par le propriétaire) se propose de faire Le travail. Il est joignable au 06 03 45 38 27

Délai : d'exploitation, de vidange et réparations, Au plus tard le 15 Mars 2020.

Paiement:

Le prix principal H.T.de la vente, sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de la vente,

et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2019 et du 10/01/2020.

La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée par virement au comptant.

CVO: Payée par le vendeur.

Caution: 25% du montant de la vente sauf si caution permanente Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

